



## Nombre de jours de congés payés pris différent sur fiche de paie

-----  
Par Ktulu62

Bonjour,

Salarié d'une entreprise de sécurité privée, dernièrement il m'est arrivé de constater que le nombre de jours de congés payés que j'ai pris en février, en l'occurrence ici 5 jours (du lundi au vendredi), ne correspondait pas avec ce qui est référencé sur ma fiche paie de février, mon employeur ne compte que 3 jours de congés pris.

De plus en février, j'ai terminé le mois avec 21,5 heures supplémentaires majorées de 10%, mais sur ma fiche de paie mon employeur ne me compte que 9,83 heures du fait de la différence des 2 jours de congés en moins sur la fiche de paie.

Je me doute que cela a été fait pour réduire mon nombre d'heures supplémentaires, mais la question que je me pose est est-ce que mon employeur a le droit de faire cela et surtout sans me consulter ou m'en avertir au préalable?

Merci d'avance pour votre réponse.

-----  
Par kang74

Bonjour

Pas forcément, les heures supplémentaires peuvent ouvrir des droits à repos compensateur au lieu d'être payées ( mais il faut qu'elles soient traitées comme telle dans la fiche de paie) ou il peut y avoir des accords de modulation, de cycle de travail etc ...

Donc compliqué de savoir sans voir le traitement comptable, sans connaître les accords d'entreprise etc .